

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 30 novembre 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt-deux le trente du Mois de Novembre							
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>	A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.							
Nombre de membres								
<table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">21</td></tr></tbody></table>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	21		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération						
23	23	21						
<hr/>								
Date de la convocation : 15 novembre 2022	Présents : Eric TUPHE, Robert PISSAVY, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Pierre JUILLARD, Françoise ALRIQ, Renaud BOUTOUTE, Dimitri OCTAVIE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES.							
Date d'affichage : 15 novembre 2022	Présents par procuration : Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL, Roland VIDAL donne pouvoir à Eric TUPHE, Annie COUDERC donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Jean BOUCHER donne pouvoir à Gilles CHABRIER							
Vote : Pour : 21	Absent : Béatrice CHEVALLET, Béatrice THOMAS							
Contre : 0								
Abstention : 0								
	Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE							

OBJET : Tarifs droits de place

Monsieur le Maire propose d'approuver les nouveaux tarifs à compter du 01/01/2023 pour les droits de place.

RF Sous préfecture de Saint Flou
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/12/2022 015-200071702-20221130-DE_2022_132-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE les tarifs suivants à compter du 01/01/2023

	Annuel	Trimestriel	Unique
Camion vitrine (de 5 à 7m)	250,00 €	62,00 €	7,00 €
Intérieur Halle (le plateau)	126,00 €	32,00 €	35,00 €
Etal (2m)	131,00 €	33,00 €	4,00 €
Etal (2 à 3,5m)	168,00 €	42,00 €	5,00 €
Etal (3,5 à 5m)	210,00 €	53,00 €	6,00 €
Etal (5 à 7m)	252,00 €	63,00 €	7,00 €
Etal (7 à 10m)	294,00 €	74,00 €	8,00 €
Etal (10 à 12m)	336,00 €	84,00 €	9,00 €
Etal (12 à 15m)	378,00 €	95,00 €	9,50 €
Etal (15 à 17m)	420,00 €	105,00 €	10,50 €
Etal (17 à 20m)	462,00 €	116,00 €	11,50 €

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/12/2022 015-200071702-20221130-DE_2022_132-DE